Image not found or type unknown

Suspension permis pour une durée de 21 jours il y a 13 ans

Par **Joseph5**, le **10/01/2016** à **17:57**

Bonjour,

En Juin 2002 mon permis de conduire a été suspendu (excès de vitesse) au tribunal d'instance sans que je me présente car vivant à l'étranger pour une durée de 21 jours. Or à ce jour (13 ans et demi plus tard) je n'ai toujours pas réussi à le récupérer malgré des dizaines de lettres restées sans réponse. Je vis en espagne et l'amabassade de france ici est incapable de m'aider.

Quelles sont les étapes que vous me conseillez ?

Merci bien.

Cordialement,

Joseph

Par **Visiteur**, le **11/01/2016** à **09:35**

Bonjour,
en 13 ans vous n'êtes jamais revenue en France ...? A ce point ? Si vous avez envoyé des courriers vous avez du recevoir des réponses ? Avez vous appelé le TI qui vous l'a suspendu ?

Par **Joseph5**, le **11/01/2016** à **12:09**

Oui a plusieurs reprises. Après être passé de services en services, ils sont incapables de me renseigner. Nos administrations ne répondent pas à des courriers envoyés à l'étranger. Merci en tout cas pour votre réponse. Je vais devoir utiliser les services d'un avocat! Ça sera plus simple.

Merci et bonne journée

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés